



Parking pour ouvriers au sein de l'entreprise

Par **DIXY 68**, le **27/09/2013 à 10:21**

Bonjour

Je possède un quad avec lequel je vais travailler de temps en temps
Nous ne possédons pas de parking ouvriers dans l'enceinte de l'entreprise
Il y en a un où se gare les gens des bureaux
Les ouvriers se garent sur un parking extérieur commun à une autre entreprise
Les personnes venant en vélo, scooter et moto eux se garent sur le parking intérieur de l'usine
Depuis deux ans je m'y suis garée avec mon quad
Le 15 juillet j'ai été nommée DP et DS
Mercredi 25 septembre jour de la 1^{ère} réunion DP
Je me suis fait signifier par la direction que je ne pouvais plus occuper un emplacement de parking à l'intérieur de l'enceinte de l'entreprise
Moi particulièrement étant la seule à venir en quad que je ne peux forcément garer sur le parking extérieur sans quoi il n'y resterait pas longtemps

Pour moi c'est de la discrimination
Y a-t-il un article prévoyant que l'employeur doit mettre à disposition un parking pour les cyclo et motorcycle

MERCI

Par **janus2fr**, le **27/09/2013 à 10:30**

Bonjour,
L'employeur peut tout à fait régir le stationnement à l'intérieur de l'entreprise.
Un parking "2 roues" n'est pas destiné à un quad qui, si je ne me trompe pas, en a 4.

Par **P.M.**, le **27/09/2013 à 19:05**

Bonjour,
La décision de l'employeur semble quand même discutable et il faudrait savoir si la réglementation du parking est consignée sur un quelconque document qui pourrait être le règlement intérieur, sinon, il faudrait lui demander ce qui peut justifier sa décision...
Il existe maintenant des engins à 3 roues (type scooter) qui sont plutôt considérés dans la

catégorie assimilée aux 2 roues et en tout cas pas dans celle des automobiles...

Par **janus2fr**, le **27/09/2013 à 19:09**

Un quad est cependant très loin d'un scooter en encombrement et plutôt assimilable à une voiture au niveau parking.

Mais ceci dit, il faudrait effectivement savoir comment est organisé le parking de l'entreprise.

Par **P.M.**, le **27/09/2013 à 19:39**

Cette allusion était simplement pour souligner qu'un parking "2 roues" pouvait accueillir des véhicules qui en avaient plus sans pour autant prétendre que c'était le cas aussi d'un quad qui doit avoir un encombrement comparable à certaines grosses motos notamment d'origine américaine mais sans que ce soit vraiment le problème...